

Actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **115 (2017)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Appel à signer contre le règlement Dublin

L'association citoyenne Solidarité Tattes lance un appel contre l'application aveugle du règlement Dublin. La Suisse est l'un des pays qui applique le plus strictement la procédure Dublin, ce qui la conduit à violer de façon régulière les droits fondamentaux et les droits de l'enfant: au nom des Accords Dublin, des familles sont séparées, des personnes malades sont renvoyées dans des pays où aucune prise en charge médicale n'est garantie, des enfants sont arrachés à leur classe en milieu d'année, des mères d'enfants en bas âge sont renvoyées vers l'Italie avec leur bébé, alors que le père de leur enfant reste en Suisse.

Les signataires de l'appel demandent à la Suisse de respecter le paragraphe 17 du préambule du Règlement de Dublin III qui précise que tout Etat membre peut «déroger aux critères de responsabilité, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion, afin de permettre le rapprochement de membres de la famille, de proches ou de tout autre parent». L'alinéa 1 de l'article 17 prévoit par ailleurs que chaque Etat membre peut décider d'examiner une demande de protection internationale présentée par un ressortissant de pays tiers ou apatride, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu des critères fixés dans le règlement.

Solidarité Tattes est un collectif citoyen né en 2015 suite à l'incendie du foyer des Tattes à Vernier (Genève) qui avait causé la mort d'un requérant d'asile et blessé une quarantaine d'autres. Le collectif s'engage depuis pour l'amélioration des conditions de vie dans les foyers de demandeurs d'asile et pour la fermeture des abris PC.

Plus d'informations: www.solidaritetattes.ch

Choix de la caisse d'assurance pour l'enfant

En janvier, la Société suisse des pédiatres a adressé une lettre aux parents pour les inciter à ne pas conclure de contrat d'assurance qui limite l'accès à un pédiatre

ou qui fixe une limite d'âge aux enfants de moins de 18 ans. Les parents choisissent un pédiatre de confiance qui est formé et compétent pour suivre le développement de l'enfant, conseiller, orienter, et qui est bien sûr présent pour soigner l'enfant en cas de maladie.

La croissance et le développement de l'enfant va se poursuivre jusqu'à 18 ans au moins, il est important que le pédiatre puisse rester la référence pendant toute l'enfance et l'adolescence.

Source: lettre de la Société suisse de pédiatrie de janvier 2017

Stratégie nationale de vaccination adoptée

La population peut être encore mieux protégée contre les maladies infectieuses. Pour y parvenir, le Conseil fédéral a adopté lors de sa séance du 11 janvier une Stratégie nationale de vaccination (SNV) afin d'optimiser la protection vaccinale.

Il est prévu que les professionnels de la santé jouent un rôle accru dans sa mise en œuvre. Les médecins seront invités à aborder la question des vaccinations de manière systématique avec leurs patients et veilleront à ce que leur statut vaccinal soit toujours à jour. Tous les autres acteurs seront encouragés à informer sur les vaccinations.

L'information mise à disposition de la population joue également un rôle important pour optimiser la couverture vaccinale. Elle doit refléter l'état actuel de la science, être claire, transparente et adaptée aux publics cibles. L'utilisation du carnet de vaccination électronique sera en outre encouragée, afin que chacun puisse identifier facilement les vaccinations recommandées dans son cas précis.

La SNV prévoit que les parents soient sensibilisés à la vaccination, par exemple lors de l'inscription de leur enfant dans une structure d'accueil collectif, ou qu'ils puissent bénéficier d'un bilan vaccinal pour leurs enfants dans le cadre scolaire. Enfin, la vaccination devra être possible dans des lieux diversifiés et proches des bénéficiaires, comme les écoles ou les pharmacies. L'accès aux vaccins doit également être facilité d'un point de vue financier. L'Office fédéral de la santé publique prendra les mesures nécessaires afin que les vaccinations prises en charge par l'assurance obligatoire des soins puissent être exemptées de la franchise.

La SNV fait partie de la stratégie «Santé 2020» du Conseil fédéral, dont l'un des objectifs est d'assurer à la population un niveau élevé de protection de la santé.

Source: communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique du 11 janvier 2017

La pénurie de personnel menace: les soignants sonnent l'alarme

L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) a lancé mi-janvier l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts. Son objectif: empêcher la pénurie imminente de personnel infirmier. L'initiative exige que la Confédération et les cantons investissent dans la formation dans le domaine des soins, améliorent les conditions-cadre dans la pratique et reconnaissent au niveau légal le travail que les infirmières et infirmiers effectuent sous leur propre responsabilité. Ainsi, davantage de jeunes choisiront une profession dans les soins et décideront après leur formation professionnelle initiale de suivre une formation supérieure pour devenir infirmière ou infirmier diplômé. Le personnel soignant formé doit être incité par de bonnes conditions d'en-

gagement à rester plus longtemps dans la profession et à reprendre ses activités professionnelles après une pause consacrée à la famille.

Pour l'ASI, le Parlement fédéral a manqué l'occasion de poser des jalons indispensables. L'initiative parlementaire demandant d'accorder plus d'autonomie au personnel soignant a échoué il y a une année devant le Parlement. Depuis, les signaux d'alerte des associations de soins ont été largement ignorés par la politique et les autorités. Les soignants comptent maintenant sur le ralliement des Suisses à leur initiative. La FSVL soutient l'initiative de l'ASI.

Plus d'informations:

www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch

Les avantages à long terme de la méthode kangourou



La recherche de la Fondation Kangourou a comparé de jeunes adultes de 18 à 20 ans qui, comme enfants prématurés ou de faible poids à la naissance, avaient été répartis de façon aléatoire à la naissance entre un groupe devant recevoir des soins maternels de type kangourou (SMK) et un autre recevant des soins classiques en incubateur jusqu'à ce qu'ils puissent maintenir leur température corporelle.

Au cours de cette première étude randomisée contrôlée menée entre 1993 et 1996, les chercheurs ont documenté les avantages à court et à moyen terme de la formation en SMK sur la survie des nourrissons, le développement du cerveau, l'allaitement maternel et la qualité du lien mère-enfant.

En examinant la mortalité, la recherche a révélé que les SMK avaient offert une protection significative contre la mort précoce. Le taux de mortalité dans le groupe témoin (7,7%) était plus du double de celui du groupe ayant reçu des SMK (3,5%).

Les autres résultats de l'étude révèlent notamment un taux d'absentéisme moindre à l'école pour le groupe ayant reçu des SMK, des familles plus stimulantes, protectrices et dévouées à leurs enfants que celles du groupe témoin, un cerveau plus gros et des scores d'agressivité et d'hyperactivité plus faibles dans le groupe SMK, ou encore un avantage faible mais significatif (3,6%) pour l'intelligence globale chez les bébés SMK les plus fragiles par rapport aux nourrissons similaires dans le groupe témoin.

Source: Communiqué de presse du 12 décembre 2016
www.grandchallenges.ca/news-and-media

Sage-femme clinicienne: nouveau programme clinique

Entièrement revisité, dans une dynamique d'intersciences, l'approche pédagogique interdisciplinaire de ce programme répond aux priorités de politiques sanitaires dans le contexte de «Santé2020». Construit en interprofessionnalité, les regards disciplinaires se croisent et s'enrichissent. S'appuyant sur du e-learning, durant 63 jours de cours en présentiel sur une durée de deux ans, les participants travaillent sur les diverses thématiques de santé partageant leurs éclairages spécifiques.

Dans cette formation, les participants trouveront, entre autres, les outils nécessaires à la gestion de projet, à la négociation, à l'analyse critique de la littérature et à la promotion de la santé. La sage-femme clinicienne, experte dans son domaine, devient alors leader dans l'avancée des bonnes pratiques, au bénéfice des parturientes et de leurs proches, capable de développer et de mettre en œuvre des projets ciblés sur les besoins et les attentes de la communauté.

Anne Burkhalter, responsable de la formation clinique
Plus d'informations: espace-competences.ch/formation/clinique

Recommandations pour l'administration d'ocytocine de synthèse

L'ocytocine de synthèse, ou oxytocine, est largement utilisée, voire banalisée, depuis près de 50 ans pour favoriser la dilatation du col. Cependant le recours à cette hormone de synthèse n'est pas sans risque: un sur-risque d'hyperactivité utérine ou d'hémorragie du post-partum a ainsi été observé. Le Conseil national des sages-femmes de France (CNSF) a donc décidé d'élaborer des recommandations officielles pour la pratique clinique (RPC) avec pour objectif d'améliorer la qualité et la sécurité des pratiques.

Si l'utilisation de l'oxytocine est indiquée lorsque les contractions utérines en début ou en cours de travail sont insuffisantes, lors d'une chirurgie obstétricale ou lors d'une atonie utérine, il semblerait qu'elle soit également utilisée afin de

Cours en ligne gratuit sur la pré-éclampsie

L'Université Sorbonne Paris-Cité a récemment initié un premier Massive Open Online Course (MOOC) intitulé «Diagnostic et prise en charge de la Pré-éclampsie: innovations, nouveaux paradigmes et état des connaissances». Entièrement gratuite, la formation est donnée par huit experts français gynécologues-obstétriciens, anesthésiste-réanimateur et biologiste notamment. Le MOOC se décompose en cinq cours de 45 minutes durant cinq semaines, et des évaluations sont proposées sous forme de questionnaires. Une attestation est délivrée en fin de MOOC. La formation a démarré le 13 février, mais il est possible de s'inscrire jusqu'au 15 avril.

Par ailleurs, ce cours est disponible parmi les offres de formations externes proposées par la Fédération suisse des sages-femmes et pourra donc être crédité via la nouvelle plateforme e-log.

Plus d'informations et inscription:
www.fun-mooc.fr/cours > **Thèmes** > **Santé**

limiter la durée du travail. Il est essentiel que les professionnels de santé sachent attendre et respectent la phase de latence qui dure jusqu'au début de la phase active, soit cinq à six cm de dilatation du col, préconise le CNSF.

«Dans un travail normal, non pathologique, il peut y avoir des phases de stagnation de la dilatation du col, rappelle le D^r Camille Le Ray, gynécologue-obstétricienne. Le recours à l'oxytocine pendant cette phase de latence doit donc être prudent.» Par ailleurs, la péridurale n'est pas une indication pour une administration systématique d'oxytocine car elle ne diminue pas la synthèse d'ocytocine, précise le CNSF.

Source: sante.journaldesfemmes.com/magazine/1717422-oxytocine-accouchement/?output=amp